



Décision numéro 2020- 5- 16/10/2020

Avis ARS Grand Est du 16 octobre 2020

**concernant la situation épidémique de la Meurthe et Moselle à
compter
du 13 août 2020**

Les indicateurs sanitaires publiés par Santé publique France dans ses points de situation épidémiologiques régionaux depuis la semaine 31 témoignent d'une reprise active de la circulation du virus COVID 19 dans le département de Meurthe et Moselle. Après une multiplication par 2 du nombre de cas positifs en une semaine en semaine 35, le taux d'incidence continue à augmenter pour atteindre du 7 au 13/10 le taux de 142 cas pour 100 000 habitants, dépassant ainsi départementalement le seuil d'alerte de 50 pour 100 000 hab.

Le département déjà identifié comme Zone d'alerte, est maintenant classé en situation de Vigilance élevée par Santé Publique France depuis le 20 septembre.

Taux d'incidence pour 100 000 habitants :

	Grand Est	Meurthe et Moselle
Semaine 31	8,1	16,7
Semaine 32	9,8	20,7
Semaine 35	27,8	32,2
Semaine 36	31,0	36,7
Semaine 37	41,0	56,7
Semaine 38	45,6	52
Du 27/09 au 3/10	45,4	57,4
Semaine 41	93,5	115,4
Du 7 au 13 octobre	114	142

L'incidence au sein de la Métropole de Nancy est de nouveau en progression : en effet à 79,5 en semaine 37, à 65,5 cas pour 100 000 hab en semaine 38, 71,3 en semaine 39 , à 119,7 pour 100 000 hab en semaine 41 mais à 142 pour 100 000 le 14 octobre. Ce taux est en progression importante.

11 898 personnes ont été dépistées sur la période du 7/10 au 13/10. Le taux de tests réalisés pour 100 000 habitants sur cette période a été de 142 tests pour 100 000 hab (en hausse) et le taux de positivité des tests est de 8,7% soit une progression de plus de 63% en une semaine.

Plus de 148 nouveaux cas par jour sur cette même période sont traités par la CPAM 54 avec 340 cas contact à risques à contacter, ce qui là aussi est un doublement. Le 15/10 ce sont 266 nouveaux cas et 783 cas contacts à risque qui ont été traités par la CPAM ce qui constitue un doublement en 6 jours.

La progression qui était pressentie la semaine dernière se confirme avec un quasi doublement de l'incidence en 7j.

Période du 5/10 au 11/10 l'incidence pour les 20-29 ans est de 191,2 pour 100 000 habitants et pour les 30-39 ans de 146,5 pour 100 000 habitants soit un doublement en 1 semaine.

Pour cette période l'incidence des personnes les plus à risque, la population de plus de 65 ans et de 87,4 pour 100 000.



46 clusters sont actuellement suivis en Meurthe et Moselle par la délégation territoriale 54 de l'ARS dans le cadre du contact tracing de niveau 3, concernant 465 personnes covid +. Parmi ces 46 clusters 16 font suite à des rassemblements festifs (mariages, soirées étudiantes dans des bars, anniversaires) durant lesquels les gestes barrières n'ont pas été respectés durant les moments de repas entre autres. Il faut noter 5 clusters en structure hospitalière et 3 en structures médico-sociales.

Cette circulation du virus qui s'amplifie a déjà des répercussions en termes de :

- 1 SOS médecins : une moyenne 10 consultations par jour
- 2 Passages aux urgences
 - 30% du nombre de passages aux urgences donnent lieu à hospitalisation
- 3 Formes sévères de la maladie :
 - Au 14/10, 49 patients hospitalisés dans les établissements de santé du département, dont 11 en réanimation soit 50% de plus que la semaine dernière.
- 4 Capacité du système de santé à poursuivre la prise en charge des patients non COVID nécessitant des soins aigus ou chronique : Le CHRU vient de soumettre aux établissements sanitaires des GHT 7 et 8 un programme d'état de montée en charge des lits de soins critiques. Des groupes de travail se réunissent pour définir les actes opératoires qui pourraient être déprogrammés. Des réunions hebdomadaires dorénavant sont prévues pour suivre l'évolution des besoins COVID et non covid. La pression hospitalière est très importante et ce d'autant plus qu'il existe des retards de prise en charge dus à la 1^{ère} vague du 1^{er} trimestre.

La recrudescence des cas de COVID constatée est couplée à un risque très significatif lié à la période de reprise des activités sociales (rentrée universitaire, rentrée sportive, événements professionnels (formations) mais aussi et surtout événements sociaux et familiaux).

50% des cas étant asymptomatiques ce sont les gestes barrière qui sont le meilleur rempart à la propagation du virus.

Les efforts faits par les acteurs des entreprises, de l'éducation, les autorités préfectorales, sanitaires et les municipalités doivent s'accompagner d'une grande rigueur de la population et en particulier les jeunes dans le respect des mesures barrières.

Pourtant, une baisse de l'adhésion aux mesures barrières de protection individuelle (port du masque, respect de la distanciation sociale, utilisation de solutions hydro-alcooliques) et une augmentation des rassemblements propices aux comportements à risques, continuent d'être constatées.

Dans ce contexte il apparaît que le port du masque est d'autant plus important que les règles de distanciation sont plus difficiles à respecter en particulier dans les zones à forte densité de population. Le respect de la distanciation physique est aussi très importante

Cette situation impose aux pouvoirs publics de prendre les mesures adaptées pour contenir la propagation d'une épidémie qui, à ce jour, a causé plus de 30 000 décès en France en dépit de mesures rigoureuses d'interdiction de la plupart des déplacements durant deux mois, en évitant d'avoir à adopter de nouveau des mesures ayant un coût économique et social élevé.

Le département de Meurthe et Moselle doit répondre à l'état d'urgence sanitaire et doit adapter les mesures réglementaires à l'évolution de l'épidémie dans le département.

Dans le cadre du classement du département en zone d'alerte, les préfets sont autorisés à prendre des mesures spécifiques notamment sur le port du masque obligatoire, sur les rassemblements et sur le respect des mesures de distanciation.

Compte tenu des différents éléments exposés ci-dessus l'ARS Grand Est émet un avis très favorable à la restriction des rassemblements festifs ou familiaux, aux obligations de port du masque.

La Déléguée territoriale de Meurthe et Moselle de l'ARS Grand Est
Dr Eliane PIQUET